LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_188-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Laurence AKOSSI, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC),

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_188 NATURA 2000 - CANDIDATURE POUR L'ANIMATION DU SITE « FORÊT DE QUÉNÉCAN, VALLÉE DU POULANCRE, LANDES DE LISCUIS ET GORGES DE DAOULAS »

Le site Natura 2000 n° FR5300035 « Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas » a été proposé par la France le 31 mars 1999 à la Commission Européenne comme Site d'Intérêt Communautaire, en application de la directive CEE 92/43, dite « Directive Habitats-Faune-Flore ». Au terme de la procédure, il a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) le 4 mai 2007.

Le site est composé de 5 zones disséminées autour du lac de Guerlédan. La ZSC a été délimitée de manière à constituer un échantillon représentatif des milieux naturels et des espèces listées dans les annexes I et II de la Directive Habitats-Faune-Flore, présents sur le vaste massif de Quénécan et ses alentours.

Pour rappel :

Loudéac Communauté Bretagne Centre a été désigné structure opératrice de l'animation du site lors du comité de pilotage de décembre 2023, pour une durée de 3 ans. Dans un souci de respect de la procédure d'accès aux aides européennes et dans une logique de continuité du travail effectué jusqu'à présent, Loudéac Communauté souhaite présenter à nouveau sa candidature lors de l'élection de la structure opératrice prévue lors du prochain Comité de Pilotage, le 6 novembre 2026.

Les missions d'animation du site Natura 2000 consistent :

- A la mise en œuvre du document d'objectifs, notamment par la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire via des outils tels que les contrats et chartes Natura 2000 ;
- A assurer l'instruction technique des évaluations des incidences Natura 2000 des éventuels projets situés dans ou à proximité du site ;
- A assurer les suivis scientifiques et techniques ;
- A assurer la gestion administrative et financière de la mission d'animation ;
- A mener des actions d'information, de sensibilisation et de communication sur la gestion et la préservation du site naturel ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_188-DE

- A assurer l'animation de la gouvernance du site via les comités de pilotages annuels.

Considérant le renouvellement de la structure opération du site Natura 2000 à compter du 6 novembre 2026 pour la période 2026-2028 ;

Considérant la logique de cohérence territoriale et de continuité de travail réalisé avec les acteurs du site depuis 3 ans ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De valider la candidature de Loudéac Communauté en qualité de structure opératrice pour l'animation du site Natura 2000, sous réserve de la décision du comité de pilotage du 6 novembre 2026 ;
2. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Exercice :	69
Présents :	54
Pouvoir(s) :	13
Pour :	67
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09 15:06:57 +02'00'

La secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.09 15:08:31 +02'00'